

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU JEUDI 16 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 10 avril 2026 par Monsieur Martial FROMENTIN Président sortant, se sont réunis, à la salle des fêtes de St-Remy-Boscrocourt, sous la Présidence de Monsieur Joël MARTEL, Doyen d'âge.

**SERVICE EAU POTABLE (AEP)**

Membres		
en exercice	présents	votants
66	59	60

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	33	0

**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
62	55	56

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	31	0

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
64	57	58

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	32	0

Etaient présent(e)s : les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), M. LECHEVIN (Bailly-en-Rivière) W.LOISEL J.BLONDEL (Baromesnil) L.BOUFFARD J.DAUTRESIRE (Bazinval) M.BORDJI G.BOIVIN (Beauchamps-service AEP) R.LECONTE (Bellengreville) M.BIARD N.AVISSE-GROUT (Canehan) M.TOUZAIN P.HARAUX (Criel-sur-mer) T.PAUL C.GOFFETTRE (Cuverville-sur-Yères) L.FRANCOIS C.LEMAITRE (S) (Douvrend - services AEP et ANC) J.M.GILLET M.P.VITTU (Etalondes) T.GRANDSERT (Eu) E.FACQUE B.LAVOINE (Flocques) L.CARPENTIER P.LEGRAND (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX C.JOLY (Guerville) A.BARBIER S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL J.LANNEL (Incheville) F.MAINNEMARRE P.LEFORT (Londinières) J.P.TROLEY M.GOSSET (Longroy) A.JOIN C.COCAGNE (Melleville) D.LELONG J.MARTEL (Le Mesnil-Réaume) M.NORMAND C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) R.VASSARD C.LECONTE (Petit-Caux) D.DELESTREES (S) (Puisenval) R.GROUT C.BEAUDOIN (St-Martin-le-Gaillard) P.HAMEL B.DEHAYE (St-Ouen-sous-Bailly) S.RIMBERG S.DORANGE (St-Pierre-en-Val) A.GREBOVAL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) J.MASSY (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX A.LAFOLIE (S) (Villy-sur-Yères) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : Matthieu DEFFONTAINES (Douvrend - services AEP et ANC) T.FORTIN (Puisenval) J.J. MANESSE (Villy-sur-Yères).

Absent(e)s ayant donné pouvoir : H.ADAM à T.GRANDSERT (Eu).

Absent(e)s - Excusé(e)s : S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) C.LARCHEVEQUE (Bellengreville) M.SPLETINCKX (Puisenval) S.KLAES (Sept-Meules) F.LEBAS (Touffreville-sur-Eu) L.BOULET (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Jean-Marc GILLET.

Date de publicité de l'avis de convocation : 10 avril 2026

## ORDRE DU JOUR :

### ✓ **Renouvellement du Comité Syndical :**

- Election du Président
- Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau
- Election des Vice-Présidents
- Election des autres membres du Bureau

### ✓ **Désignation des représentants :**

- Au SIDESA (Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval)
- Au SMABL (Syndicat Mixte d'Assainissement Bresle Littoral)
- Au SIVOM de Gamaches
- A l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités)

### ✓ **Délégation** du Comité Syndical au Président relative aux marchés à procédure adaptée.

### ✓ **Indemnités de Fonction** du Président et des Vice-Présidents.

\*\*\*\*\*

Le Président sortant remercie les élus de St Rémy, d'accueillir les membres de l'assemblée, au sein de la salle communale. Il adresse également ses remerciements aux délégués sortants pour leur participation assidue durant son mandat.

Deux agents du syndicat assistent à la réunion.

## **INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Joël MARTEL, le plus âgé des membres présents, qui a déclaré les membres du comité syndical, dont la liste est la suivante, installés dans leurs fonctions (art. L. 2122-8 du CGCT).

<b>Communes</b>	<b>Délégués (S = suppléants)</b>
AVESNES EN VAL	M. Dominique DUBUC
	Marie-Pierre VIGREUX
	Emmanuel HARDOUIN (S)
BAILLY EN RIVIERE	Serge GISSELERE
	Marion LECHEVIN
	Rodolphe VASSELIN (S)
BAROMESNIL	William LOISEL
	Jérôme BLONDEL
	Hervé BRASSEUR (S)
BAZINVAL	Ludovic BOUFFARD
	Jérôme DAUTRESIRE
	Carole ANGUILLE (S)
BEAUCHAMPS	Madgid BORDJI
	Germain BOIVIN
	Hélène PETIT (S)
BELLENGREVILLE	Cyril LARCHEVEQUE
	Romain LECONTE
	René DUGUEY (S)
CANEHAN	Malo BIARD
	Nathalie AVISSE-GROUT
	Christian SAGER (S)
CRIEL SUR MER	Martine TOUZAIN
	Pascal HARAUX
	Stéphane BEBOUCHE (S)

CUVERVILLE / YERES	Thierry PAUL
	Corentin GOFFETTRE
	Laurence BOULAIS (S)
DOUVREND	Laurent FRANCOIS
	Mathieu DEFFONTAINES
	Christophe LEMAITRE (S)
ETALONDES	Jean-Marc GILLET
	Marie-Pierre VITTU
	Dario LECOINTE (S)
EU	Hervé ADAM
	Thierry GRANDSERT
	Robin DEVOGELAERE (S)
FLOQUES	Eddie FACQUE
	Benoît LAVOINE
	Marcel MARTIN (S)
FRESNOY-FOLNY	Laurent CARPENTIER
	Pascal LEGRAND
	Jean-Paul DUHAMEL (S)
GUERVILLE	Ghislaine DECAYEUX
	Claude JOLY
	Andy ROIX (S)
LES IFS	Adrien BARBIER
	Sylvie DUBUC
	Estelle CREVECOEUR (S)
INCHEVILLE	Christophe ROUSSEL
	Jacques LANNEL
	Laurent RIQUIER (S)
LONDINIÈRES	Florine MAINNEMARRE
	Patrice LEFORT
	Marc FOUCOUT (S)
LONGROY	Jean-Pierre TROLEY
	Marianne GOSSET
	Jean-Christophe LE ROY (S)
MELLEVILLE	Agnès JOIN
	Céline COCAGNE
	Patrick RECOULES (S)
MESNIL-REAUME	Dany LELONG
	Joël MARTEL
	Marlène MARTEL (S)
MILLEBOSC	Mickaël NORMAND
	Christine RODIER
	Aurélien D'HIER (S)
MONCHY SUR EU	Didier BLANCHE
	Jean-Francois BOINET
	Aline DELAUNAY (S)
PETIT-CAUX	Rénald VASSARD
	Charlotte LECONTE
	Jacques BEAUVAL (S)
PUISENVAL	Thierry FORTIN
	Mireille SPLETINCKX
	David DELESTREES (S)
ST MARTIN LE GAILLARD	Rémi GROUT
	Cédric BEAUDOIN
	Vincent RUTSCHMANN (S)

ST OUEN SOUS BAILLY	Patrice HAMEL
	Bertrand DEHAYE
	Jean-Bernard BENARD (S)
ST PIERRE EN VAL	Sabrina RIMBERG
	Sabrina DORANGE
	Jean-Pierre GUYOLARD (S)
ST REMY BOSCROCOURT	Alain GREBOVAL
	Michel TRANEL
	Cyril GEST (S)
SEPT-MEULES	Marie-Pierre TAILLEUX
	Stéphane KLAES
	Stéphanie POILLY (S)
TOUFFREVILLE / EU	Jérôme MASSY
	Fabien LEBAS
	Marie DERAMBURE (S)
VILLY SUR YERES	Bruno ALIX
	Jean-Jacques MANESSE
	Alain LAFOLIE (S)
WANCHY-CAPVAL	Stéphane HANIN
	Ludivine BOULET
	Olivier HAMEL (S)

N°2026/23

### Renouvellement du Comité Syndical - ELECTION DU PRESIDENT

M. Joël MARTEL, doyen d'âge parmi les membres du Comité a ensuite procédé à l'appel nominal et constaté que la condition de quorum était remplie.

Le comité a désigné comme secrétaire de séance M. Jean-Marc GILLET.

M. le Président, doyen d'âge, a expliqué que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Constitution du bureau de vote :

Le Comité Syndical a désigné trois assesseurs :

- Mme Marie-Pierre VIGREUX
- M. Réнал VASSARD
- Mme Sabrina RIMBERG.

M. Joël MARTEL, Président doyen d'âge du Comité Syndical a invité les délégués du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un Président au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

#### **Déroulement de chaque tour de scrutin :**

Après un appel de candidature, il a été procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires. Chaque Délégué au Comité Syndical a fait constater qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par le syndicat (sauf pour les délégués ayant pouvoir). Le délégué a lui-même déposé cette enveloppe dans l'urne prévue à cet effet, présentée à chaque délégué.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### **Candidatures :**

2 délégués se présentent :

- M. Dany LELONG (Le Mesnil-Réaume)
- M. Pascal HARAUX (Criel-sur-mer)

### **Premier tour de scrutin (président)**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 60
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c- d) : 58
- f. Majorité absolue : 30

Ont obtenu :

M. Dany LELONG	17 voix
M. Pascal HARAUX	41 voix

M. Pascal HARAUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est, et déclaré installé.

**N°2026/24**

### **Renouvellement du Comité Syndical - DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE- PRESIDENTS ET DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU**

M. Pascal HARAUX, élu Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est, précise que, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau du syndicat est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci. ( $66 \text{ membres} \times 20 \% = 13.2$ ). L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

L'article 3 des statuts du syndicat mentionne que le bureau est composé du Président, de 2 Vice-Présidents et de 8 autres membres du bureau (dont un secrétaire). L'organe délibérant doit impérativement délibérer sur la composition du bureau pour la confirmer ou la modifier. Si la composition est modifiée, les statuts devront être modifiés.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- a fixé à 2 (deux) le nombre de vice-présidents du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est
- a fixé à 8 (huit) le nombre des autres membres du bureau du Syndicat (dont un secrétaire).

**N°2026/25**

### **Renouvellement du Comité Syndical - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

#### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Pascal HARAUX élu Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est, à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

#### **Candidature :**

1 seule candidate se présente :

- Mme Marie-Pierre VITTU (Etalondes)

#### **Premier tour (1<sup>er</sup> Vice-Président)**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 60
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c- d) : 60
- f. Majorité absolue : 31

A obtenu :

Mme Marie-Pierre VITTU : 60 voix.

Mme Marie-Pierre VITTU (60 voix), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.

### **ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT :**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Pascal HARAUX, élu Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est, à l'élection du 2ème Vice-Président.

#### **Candidature :**

1 seul candidat se présente :

- M. Dominique DUBUC (Avesnes-en-Val)

#### **Premier tour de scrutin (2ème Vice-Président)**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 60
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c- d) : 60
- f. Majorité absolue : 31

A obtenu :

M. Dominique DUBUC : 60 voix

M. Dominique DUBUC (60 voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.

**N°2026/26**

### **Renouvellement du Comité Syndical - ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Pascal HARAUX, élu Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est, à l'élection de 8 autres membres du bureau dont un secrétaire.

### **ELECTION D'UN PREMIER MEMBRE DU BUREAU**

#### **Candidature**

1 seul candidat se présente :

- M. Malo BIARD (Canehan)

#### **Premier tour de scrutin (autre membre du bureau et secrétaire)**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :



M. Alain GREBOVAL (60 voix), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.

### ELECTION D'UN CINQUIEME MEMBRE DU BUREAU

#### **Candidature**

1 seule candidate se présente :

- Mme Ghislaine DECAYEUX (Guerville)

#### **Premier tour de scrutin (autre membre du bureau)**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0		
Bulletins trouvés dans l'urne :	60	Blancs 0	nuls : 0
Suffrages exprimés :	60	Majorité absolue :	31

A obtenu :

Mme Ghislaine DECAYEUX : 60 voix.

Mme Ghislaine DECAYEUX (60 voix), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.

### ELECTION D'UN SIXIEME MEMBRE DU BUREAU

#### **Candidature**

1 seule candidate se présente :

- Mme Nathalie AVISSE-GROUT (Canehan)

#### **Premier tour de scrutin (autre membre du bureau)**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0		
Bulletins trouvés dans l'urne :	60	Blancs 0	nuls : 0
Suffrages exprimés :	60	Majorité absolue :	31

A obtenu :

Mme Nathalie AVISSE-GROUT : 60 voix.

Mme Nathalie AVISSE-GROUT (60 voix), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.

### ELECTION D'UN SEPTIEME MEMBRE DU BUREAU

#### **Candidature**

1 seul candidat se présente :

- M. Benoît LAVOINE (Flocques)

#### **Premier tour de scrutin (autre membre du bureau)**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0		
Bulletins trouvés dans l'urne :	60	Blancs 0	nuls : 0
Suffrages exprimés :	60	Majorité absolue :	31

A obtenu :

M. Benoît LAVOINE : 60 voix.

M. Benoît LAVOINE (60 voix), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.

## ELECTION D'UN HUITIEME MEMBRE DU BUREAU

### **Candidature**

1 seul candidat se présente :

- M. Christophe ROUSSEL (Incheville)

### **Premier tour de scrutin (autre membre du bureau)**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0		
Bulletins trouvés dans l'urne : 60	Blancs 0	nuls : 0
Suffrages exprimés : 60	Majorité absolue : 31	

A obtenu :

M. Christophe ROUSSEL : 60 voix.

M. Christophe ROUSSEL (60 voix), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.

### **Le président a déclaré installés :**

Mme Marie-Pierre VITTU en qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

M. Dominique DUBUC en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président

M. Malo BIARD en qualité de membre du Bureau (secrétaire)

M. Jean-Pierre TROLEY en qualité de membre du Bureau

M. Rémi GROUT en qualité de membre du Bureau

M. Alain GREBOVAL en qualité de membre du Bureau

Mme Ghislaine DECAYEUX en qualité de membre du Bureau

Mme Nathalie AVISSE-GROUT en qualité de membre du Bureau

M. Benoît LAVOINE en qualité de membre du Bureau

M. Christophe ROUSSEL en qualité de membre du Bureau

**N°2026/27**

## Désignation des représentants au SIDESA (Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval)

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2026 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval (SIDESA) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-2 ;

Le syndicat étant adhérent du SIDESA, syndicat mixte ouvert, il est procédé à l'élection de ses représentants au sein de l'organe délibérant du SIDESA. Le choix du comité syndical peut porter soit sur des membres du Comité Syndical, soit sur des conseillers municipaux des communes membres du syndicat.

En application des statuts du SIDESA, le Syndicat est représenté(e) par **un Délégué titulaire et un Délégué suppléant.**

Le Comité syndical peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.

Si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

### **Candidatures**

1 seule candidate se présente pour le poste de titulaire : Marie Pierre VITTU (Etalondes).

1 seul candidat se présente pour le poste de suppléant : Pascal HARAUX (Criel-sur-Mer).

Mme Marie-Pierre VITTU est désignée membre titulaire du SIDESA.

M. Pascal HARAUX est désigné membre suppléant du SIDESA.

### Désignation des représentants au SMABL (Syndicat Mixte d'Assainissement Bresle Littoral)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-2 ;

Le Syndicat étant adhérent du SMABL, syndicat mixte, il convient de procéder à l'élection de ses représentants au sein de l'organe délibérant du SMABL.

En application des statuts du SMABL (Syndicat Mixte d'Assainissement Bresle Littoral), le Syndicat est représenté(e) par **deux Délégués titulaires et deux Délégués suppléants**.

Le Comité syndical peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.

Si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

#### Candidatures

1 seul candidat se présente pour le 1er poste de titulaire : Benoît LAVOINE (Flocques).

1 seule candidate se présente pour le 2ème poste de titulaire : Marie-Pierre VITTU (Etalondes).

1 seul candidat se présente pour le 1er poste de suppléant : Jean-Marc GILLET (Etalondes).

1 seul candidat se présente pour le 2ème poste de suppléant : Alain GREBOVAL (St-Rémy-Boscrocourt).

M. Benoît LAVOINE et Mme Marie-Pierre VITTU sont désignés membres titulaires du SMABL.

M. Jean-Marc GILLET et M. Alain GREBOVAL sont désignés membres suppléants du SMABL.

### Désignation des représentants au SIVOM de Gamaches

Le SIVOM de Gamaches convie à ses réunions des représentants du Syndicat Caux Nord Est suite à la convention signée concernant la STEP de Bouvaincourt.

Il est proposé de désigner trois membres (**deux titulaires et un suppléant**) pour représenter le syndicat dans le cadre de la convention avec le SIVOM de Gamaches relative à la station d'épuration de Bouvaincourt.

Le Comité syndical peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.

Si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

#### Candidatures

1 seul candidat se présente pour le 1er poste de titulaire : Jean-Pierre TROLEY (Longroy).

1 seul candidat se présente pour le 2ème poste de titulaire : Ludovic BOUFFARD (Bazinval).

1 seul candidat se présente pour le poste de suppléant : Jérôme DAUTRESIRE (Bazinval).

M. Jean-Pierre TROLEY et M. Ludovic BOUFFARD sont désignés membres titulaires,

M. Jérôme DAUTRESIRE est désigné membre suppléant,

pour représenter le syndicat dans le cadre de la convention avec le SIVOM de Gamaches relative à la station d'épuration de Bouvaincourt.

### Désignation des représentants à l'Adico (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités)

Considérant l'adhésion du Syndicat à l'ADICO ;

Il convient de procéder à la désignation **d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant** afin de représenter le syndicat au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;

Le Comité syndical peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.

Si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

#### Candidatures

1 seul candidat se présente pour le poste de titulaire : Malo BIARD (Canehan).

1 seul candidat se présente pour le poste de suppléant : Jean-Marc GILLET (Etalondes).

M. Malo BIARD est désigné membre titulaire au sein de l'ADICO.  
M. Jean-Marc GILLET est désigné membre suppléant au sein de l'ADICO.

N°2026/31

**Délégation du Comité Syndical au Président relative aux marchés à procédure adaptée.**

Vu l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il est proposé de donner au Président les délégations en matière de marchés à procédure adaptée

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **donner délégation** au Président en matière de marchés à procédure adaptée pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de conception réalisation lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant maximal de 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (et des accords-cadres) de services, fournitures et travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant maximal de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation (hors attribution et hors signature) des marchés (et des accords-cadres) de services, fournitures et travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant supérieur à 50 000 € HT et inférieurs aux seuils de procédures formalisées en vigueur au moment du vote de la présente délibération lorsque les crédits sont inscrits au budget.

N°2026/32

**Indemnités de Fonction du Président et des Vice-Présidents**

Vu l'article L5211-12 Du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le syndicat est situé dans la tranche de population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, Le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 21.66 % pour le Président et de 8.66 % pour le Vice-Président. L'indice brut terminal correspond à l'indice 1027.

Il est proposé au Comité Syndical de fixer le taux et les conditions des indemnités de fonction.

Un effet rétroactif est admis afin que le versement des indemnités soit effectif à la date d'entrée en fonction des élus.

L'enveloppe globale autorisée est la suivante :

**POPULATION** 18810 habitants

ENVELOPPE GLOBALE AUTORISEE (Président + 2 Vice-Présidents) : = 38.98 % de l'indice 1027 (21.66% de l'indice 1027 pour le Président) (8.66% de l'indice 1027 pour chaque Vice-Président, soit 17.32% de l'indice 1027 pour l'ensemble des 2 Vice-Présidents)		
BENEFICIAIRES	En % de l'indice 1027	Montant (mensuel) en euros Compte-tenu de la valeur au 16 avril 2026 de l'indice 1027 équivalente à 4 110,52 €
PRESIDENT	21.66%	890,33 €
VICE-PRESIDENTS (ayant délégation)		
- 1 <sup>er</sup> vice-président	8.66 %	355.97 €
- 2 <sup>ème</sup> vice-président	8.66 %	355.97 €
<b>TOTAL</b>	<b>38.98%</b>	<b>1602.27 €</b>

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **fixer** le taux des indemnités de fonction du Président et des 2 Vice-présidents, avec prise d'effet au 16 avril 2026 :

- Président : 21.66 % de l'indice 1027
- 1<sup>er</sup> Vice-président : 8.66 % de l'indice 1027
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : 8.66 % de l'indice 1027

- **décider** que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget.

Un tableau récapitulatif des indemnités de fonction est annexé à la présente délibération.

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

INDEMNITES ALLOUEES		
BENEFICIAIRES	En % de l'indice 1027	Montant ( <b>mensuel</b> ) en euros Compte-tenu de la valeur au 16 avril 2026 de l'indice 1027 équivalente à 4 110,52 €
PRESIDENT	21.66 %	890.33 €
VICE-PRESIDENTS (ayant délégation)		
- 1 <sup>er</sup> vice-président	8.66 %	355.97 €
- 2 <sup>ème</sup> vice-président	8.66 %	355.97 €
TOTAL	38.98 %	<b>1602.27 € revalorisation en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.</b>

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h30

Le Président

Le secrétaire de séance

Pascal HARAUX

Jean-Marc GILLET